

PROVINCE DE QUÉBEC37^e LÉGISLATURE2^e SESSION**QUÉBEC, LE 19 AVRIL 2006**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 19 avril 2006

Aujourd'hui, à neuf heures quarante-cinq minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

n^o 118 Loi sur le développement durable

n^o 137 Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.